

OBJET AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

Madame Claudette CLAIN / 19 août-06 septembre 2009 / Paris / Mission Développement Durable
Monsieur Gérald MAILLOT / 06-09 avril 2010 / Saint Etienne et Lyon / Direction de l'Eau

L'exercice d'un mandat spécial relève de la compétence du Conseil Municipal.

La définition de cette notion a été donnée par Délibération n° 08/5-21 en séance du 3 juillet 2008, prise dans le cadre du remboursement des frais de mission aux élus municipaux à l'occasion d'un mandat spécial.

A ce titre, il vous est demandé de donner mandat spécial, par voie de régularisation, aux élus suivants :

- Madame Claudette CLAIN, Conseillère Municipale, à l'occasion d'une mission concernant le Développement Durable à Paris du 19 août au 6 septembre 2009 ;
- Monsieur Gérald MAILLOT, 3ème Adjoint, à l'occasion réunion de travail à la Direction de l'Eau à Saint Etienne et Lyon du 6 au 9 avril 2010.

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Compte 6532 du Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

Madame Claudette CLAIN / 19 août-06 septembre 2009 / Paris / Mission Développement Durable
Monsieur Gérald MAILLOT / 06-09 avril 2010 / Saint Etienne et Lyon / Direction de l'Eau

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 fixant le régime de remboursement des frais de missions des élus municipaux à l'occasion de mandats spéciaux ;

Sur le RAPPORT N° 10/2-44 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-François HOAREAU, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

11 voix contre
(dont 5 votes par procuration)



Mme Maryse TROTET, M. Iqbal INGAR,
Mme Patricia HOARAU, M. Jean-Michel BARDIERE,
M. René-Paul VICTORIA et M. Serge HOARAU

pour



autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1

Donne mandat spécial, aux élus suivants :

- Madame Claudette CLAIN, Conseillère Municipale,
à l'occasion d'une mission concernant le Développement Durable
à Paris du 19 août au 6 septembre 2009 ;
- Monsieur Gérald MAILLOT, 3ème Adjoint,
à l'occasion réunion de travail à la Direction de l'Eau
à Saint Etienne et Lyon du 06 au 09 avril 2010.

Délibération n° 10/2-44

ARTICLE 2

Autorise le remboursement des frais engagés à l'occasion de ces missions, dans les conditions fixées par Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 susvisée.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Article 6532 du Budget principal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 3 MAI 2010

